

<b>Date de l'arrêté :</b> 07/05/2026	République Française Département : AVEYRON Arrondissement : Millau SAINT FELIX DE SORGUES - COMMUNE
<b>Objet :</b> <b>ARRÊTE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT SUR L'INTÉGRALITÉ DE LA RD7</b>	

**ARRÊTÉ**  
N° AR\_008\_2026

portant ARRÊTE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT SUR L'INTÉGRALITÉ DE  
LA RD7

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et suivants ;

VU le Code de la route ;

VU l'arrêté départemental n° A 26 R 0251 du 29 avril 2026 réglementant la circulation sur la RD  
7 pour des travaux de réfection de chaussée ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement des  
travaux ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : La circulation et le stationnement sont temporairement réglementés sur l'intégralité de  
la RD7, du 11 mai 2026 au 31 juillet 2026.

**Article 2** : Le stationnement des véhicules est interdit sur ces voies, sauf pour les véhicules  
nécessaires à la réalisation des travaux ou aux services d'urgence.

**Article 3** : La circulation pourra être alternée ou interrompue ponctuellement selon les nécessités  
du chantier. La signalisation temporaire sera installée par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 4** : Tout contrevenant au présent arrêté s'expose aux sanctions prévues par le Code de la  
route.

**Article 5** : Le présent arrêté sera affiché en mairie, sur les voies concernées, et transmis à la  
gendarmerie, à l'entreprise chargée des travaux, ainsi qu'au Conseil Départemental.

Le Maire  
Bertrand SCHMITT



Fait à SAINT-FELIX-DE-SORGUES, le 07 mai 2026

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026  
Date de reception de l'AR: 07/05/2026  
012-211202221-AR\_008\_2026-AR  
A G E D I

AR\_008\_2026

